

Nicolet, le 20 décembre 2002

CERTIFICAT D'AUTORISATION (article 22)

Enfoui-Bec inc.
18055, rue Gauthier
Secteur Saint-Grégoire
Bécancour (Québec) G9H 3S9

N/Réf. : 7610-17-01-00309-03
170002059

Objet : Exploitation d'un lieu d'enfouissement de sols contaminés

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 7 juillet 2000, reçue le 11 juillet 2000 et complétée le 20 décembre 2002, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

l'exploitation d'un lieu d'enfouissement de sols contaminés d'une superficie de 20 110 m² et d'une capacité de 212 300 m³, sur une partie des lots 64, 65 et 66, du cadastre de la paroisse de Saint-Grégoire, dans la Ville de Bécancour, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Bécancour.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- document intitulé *Enfoui-Bec inc., Demande de modification de certificat d'autorisation, modification pour l'aménagement d'un lieu d'enfouissement à sécurité maximale, lots 64, 65 et 66, Ville de Bécancour, Progestech inc., juillet 2000* comprenant une lettre au ministère de l'Environnement datée du 7 juillet 2000, signée par M. Alain St-Pierre, ing., 36 pages et 3 annexes;

